

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	143 (1998)
Heft:	2
Artikel:	Congrès sioniste de Bâle : quelques aspects civils et militaires du concept de sécurité (opération "Zikoba")
Autor:	Juillard, Charles
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-345852

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Congrès sioniste de Bâle

Quelques aspects civils et militaires du concept de sécurité (opération « Zikoba ¹ »)

A l'heure où notre pays se penche douloureusement sur certains épisodes de son passé récent, où beaucoup se demandent s'il est encore lieu et temps de consacrer autant de moyens financiers et humains à la défense nationale, il s'agit de réfléchir sur les engagements de troupes qui pourraient être possibles à court terme. L'évolution de la menace doit dicter les priorités des responsables politiques et militaires, imposer une adéquation des équipements et de l'instruction pour faire face aux dangers réels.

■ Maj Charles Juillard

La collaboration entre civils et militaires dans le dispositif de sécurité déployé autour du Congrès sioniste de Bâle en été 1997 permet de mettre en lumière certaines réponses aux incertitudes du moment.

La commémoration du premier Congrès sioniste de 1897 commence à Bâle dès mai 1997, s'étendant principalement du 25 au 31 août. Quelque 1500 personnes participent à la manifestation principale. Cet événement, organisé sur une base privée, est notamment patronné par le gouvernement bâlois.

En raison de la situation explosive au Proche-Orient, des activités d'extrême-droite en Suisse et des discussions relatives aux fonds en déshérence, ce congrès prend une importance particulière au plan de la sécurité. Le canton de Bâle, se voyant dans l'impossibilité

d'en assurer seul la sécurité, sollicite l'aide prévue dans le concordat de police de la région Nord-Ouest, demande l'aide de la police fédérale pour l'établissement de l'appréciation de situation. Il s'adresse à la Confédération pour requérir un engagement policier intercantonal et celui d'éléments de l'armée. Grâce à l'appui de moyens civils et militaires, un dispositif de sécurité optimal est mis sur pied et le congrès se déroule sans incidents particuliers.

Décisions du Conseil fédéral

C'est le 26 mars 1997 que le Conseil fédéral décide l'engagement de forces de police intercantonaux et de l'armée. En plus du renfort des 150 agents prévus par le concordat de la région Nord-Ouest (Argovie, Bâle-Campagne, Soleure et Berne), il sera fait appel à 200 fonctionnaires d'autres cantons. Des incidents pouvant également

se produire hors de l'enceinte du congrès, il s'agit pourtant de ne pas trop affaiblir les polices cantonales.

La police fédérale est chargée de la coordination en matière de collecte d'informations, ainsi que de la conduite d'une centrale d'évaluation de la situation. Un bureau d'informations nationales et internationales sera mis sur pied et une série de mesures de police préventives seront prises.

Des formations militaires sont mises à la disposition du Conseil d'Etat bâlois. Il s'agit d'une partie de l'état-major de la division territoriale 2, de 70 gardes-fortifications, d'une partie du détachement de protection du Conseil fédéral, du « Stadtkommando 211 » de la ville de Bâle avec le bataillon de fusiliers 99 renforcé d'une compagnie du régiment territorial 20 lucernois, d'un détachement de la compagnie de canots à moteur 43 (division

¹ Zionist-Kongress-Basel.



Pendant le Congrès sioniste, il a fallu surveiller l'espace aérien bien au-delà de la ville de Bâle et en interdire une partie (Photo : Jean-François Nussbaumer).

territoriale 4), d'un détachement des Forces aériennes. Ce ne sont pas moins de 700 militaires qui sont engagés et, en cas de nécessité, le régiment territorial 20 aurait pu être appelé en renfort.

Appréciations de la situation

Une amélioration de la situation au Proche-Orient n'étant pas à prévoir dans un avenir proche, le Congrès sioniste de Bâle représente une plate-forme idéale pour des activités que reprendront des médias omniprésents. Les sympathisants de la cause palestinienne ont là une excellente occasion de se faire remarquer. Il en va de même pour les milieux antisémites. La présence de personnalités judéo-israéliennes appartenant au monde de la politique et de l'économie, ainsi

que d'autres hôtes renommés constitue un élément qui augmente le facteur risque. Assez rapidement, le congrès fait l'objet de commentaires dans les milieux de l'extrême-droite. De nombreux écrits anonymes sont diffusés. Les responsables ne recueillent pourtant aucun élément concret indiquant une action terroriste.

La tâche principale de la police fédérale consiste à diffuser les informations, soit au total 14 bulletins et 11 informations intermédiaires.

Le congrès s'est déroulé dans le calme. Le seul incident à relever, qui est probablement indépendant de ce rassemblement, est l'explosion d'une bombe artisanale à proximité d'un hôtel, qui a causé des dommages légers à une voiture. Une enquête est en cours.

La centrale d'informations de la police fédérale

Cette centrale doit reconnaître à temps, grâce à une recherche ciblée des renseignements, les éléments pouvant mettre en péril le congrès et fournir des appréciations complètes et suivies de la situation. Avec l'appui des forces de sécurité, elle est à même d'empêcher la réalisation d'actions potentielles.

Mesures préventives

- Politique restrictive en matière d'octroi de visas.
- Intensification des contrôles aux frontières par des mesures particulières adaptées à la situation et à la proximité de l'événement ; les contrôles à la frontière (routes-gares-aéroports) sont intensifiés. Ces mesures vont permettre l'interpellation de personnes signalées pour différents motifs sans rapport avec le congrès.
- Interdictions d'entrée à durée limitée.
- Surveillance de groupes et de personnes susceptibles de nuire au bon déroulement des manifestations.

En cas d'incident, elle est prête à prendre les mesures répressives qui s'imposent.

Pour ce faire, la police fédérale a la compétence de prendre des mesures préventives, y compris des mesures de recherches et d'information, de fournir au « Front » les informations actives et réactives, de conduire des engagements en cas d'incidents ressortissant à la juridiction fédérale. Un bureau « Front » de la police fédérale est installé à Bâle. Font encore partie de cette centrale d'informations :

- les commandements de la police des cantons et des villes de Berne et de Zurich ;
- le Ministère public de Bâle, auquel est subordonné le groupe de la protection de l'Etat ;
- le Service de renseignements stratégiques ;
- le Service de renseignements de l'armée ;
- le commandement des gardes-frontière ;
- le Service de sécurité de l'administration fédérale (SID) ;
- des représentants du Département fédéral des affaires étrangères.

Mise en application

La centrale d'informations de la Confédération est opérationnelle dès le 26 février 1997. Un commissariat de la police fédérale s'attelle particulièrement à cette tâche. Dès le 15 août, le PC « Front » est mis en service à Bâle, doté d'un matériel in-

formatique indispensable à l'exécution de sa mission. C'est à partir de cette date également qu'un service 24 heures sur 24 est mis sur pied, tant à Bâle qu'à Berne.

Le Congrès sioniste de Bâle figure évidemment en tête des priorités des activités de la police fédérale, ce qui provoque plus de 1000 heures supplémentaires, mais également un certain retard dans l'exécution des tâches habituelles. Le personnel du groupe de la police bâloise chargé de la protection de l'Etat est augmenté en conséquence ; il va effectuer près de 2000 heures de travail.

C'est également au niveau financier que la Confédération s'engage dans ce dispositif de sécurité, accordant plusieurs centaines de milliers de francs, que ce soit en apport direct (garantie du déficit, participation aux me-

sures de sécurité), ou en apport de personnel chargé de la sécurité (armée, police fédérale).

Appréciation de l'engagement

La mise en place d'une centrale d'informations et l'installation d'un bureau « Front » à Bâle sont considérées comme positives. Les informations fournies ont été généralement appréciées par les destinataires.

Bien qu'aucune menace concrète n'ait été proférée, ce congrès devait être considéré comme une manifestation à risques élevés. L'opération « Zikoba » a permis de tester en situation réelle un des éléments nouveaux de l'Armée 95, c'est-à-dire l'infanterie de protection des formations territoriales, dans le cadre d'un engage-



ment subsidiaire de sûreté. Le bilan est positif : la troupe a démontré sa capacité de remplir ses missions en relation avec la sauvegarde des conditions d'existence. L'appui apporté aux autorités civiles pour gérer des situations exceptionnelles s'est avéré concluant.

En effet, il a été possible de tirer un grand nombre d'enseignements, tant sur le plan tactique que technique. Ainsi, la durée de l'engagement aggrave le risque de voir la routine s'installer au niveau de la troupe mais également des cadres. Il a fallu avoir recours, à intervalles réguliers, à des activités compensatoires (sport, détente, récupération). La motivation, non seulement, n'a pas baissé, elle s'est même accrue tout au long de l'engagement. De même, une diversification des engagements, du rythme et de la fréquence de ceux-ci est préférable à une planification rigide et répétitive.

Le fait de recourir à une troupe issue de la région où a lieu l'engagement, qui connaît le terrain et la population, facilite l'indispensable symbiose entre civils et militaires. Ils deviennent ainsi des partenaires compétents et fiables.

Il est important que les professionnels (policiers, gardes-fortifications) soient très rapidement intégrés au processus de formation des cadres et de la troupe, ceci afin d'harmoniser les techniques, le vocabulaire. Il va en résul-

Quelques expériences concrètes

- Un enfant aurait-il disparu pendant le Congrès sioniste ? La troupe aurait pu prendre en charge les opérations de recherches qui nécessitent de gros effectifs (100-150 personnes).
- En ville, la troupe ne dispose pas d'émetteurs-récepteurs adéquats. Le téléphone cellulaire ne permet pas la diffusion d'informations sur un réseau comme la radio. Il faut donc diffuser les informations circulant par téléphone portable : une ordonnance de combat peut assumer cette tâche.
- Dans un engagement comme « Zikoba », les échelons de commandement division-régiment-bataillon sont « dépassés ». En fait, c'est l'état-major du bataillon de fusiliers territoriaux 99 qui a assumé l'essentiel des tâches. L'état-major du commandement de ville « Bâle » (Stadtskommando Basel), l'équivalent d'un régiment territorial, aurait été engagé si des renforts militaires avaient dû être appelés.
- Les prescriptions du service de garde et de la nouvelle technique de tir de combat (NTTC) ne sont pas compatibles. Au service de garde, l'arme n'a pas de balle dans le canon et l'homme tire, si nécessaire, en visant les extrémités ; la NTTC prévoit que l'arme a une balle dans le canon et que l'on tire pour tuer...
- Il ne faudrait pas que les commandants d'unité doivent licencier des hommes au cours d'une opération comme « Zikoba », parce que ceux-ci ont accompli le nombre de jours de service réglementaires. Une décision politique devrait permettre que ces hommes fassent service jusqu'à la fin de l'opération...
- Parmi les civils, certains protestent contre le bruit des hélicoptères et des avions qui surveillent l'espace aérien pendant le Congrès sioniste et assurent des transports.

H. W.

ter une bonne compréhension, voire la nécessaire complicité entre civils et militaires.

Au niveau commandement et conduite, il va de soi que

les autorités civiles restent maîtresses de l'opération, mais les responsabilités et les procédures d'information et de décision doivent être clairement définies.

Conclusion

Le bilan de l'engagement « Zikoba » peut être qualifié de positif. Les moyens engagés se sont avérés complémentaires, utiles et efficaces. Le mandat confié par le Conseil fédéral peut être considéré comme rempli.

Cette opération a permis aux parties engagées (police cantonale de Bâle, police fédérale et armée) d'enrichir des expériences complémentaires dans le domaine du traitement des informations et de l'engagement opérationnel dans une situation réelle.

Le fonctionnement et les structures de la police fédé-

rale (police préventive et judiciaire), ainsi que la proximité organisationnelle du service de sécurité de la Confédération avec les autorités civiles se sont révélés déterminants dans la réussite de la mission².

C. J.

² Merci à la police fédérale pour l'aide accordée à l'auteur lors de la rédaction de cet article. Le Bulletin SIT (N° 3/97) l'a également aidé dans sa tâche.

Les officiers du Valais romand...

« RMS » : cette revue est aussi la nôtre !

Voilà ce que les officiers du Valais romand ont décidé, le samedi 31 janvier 1998, en acceptant le principe d'un abonnement à la *Revue militaire suisse* compris dans la cotisation annuelle qu'ils versent à leur société d'officiers. Ils rejoignent leurs camarades de la Société vaudoise des officiers, qui reçoivent la *RMS* depuis janvier 1996. Bienvenue aux officiers valaisans ! Quel que soit leur grade, qu'ils ne se gênent pas de se manifester à la rubrique « Courrier des lecteurs » et d'envoyer des textes au rédacteur en chef !

Ainsi le programme initié depuis de nombreuses années, sous le nom de « RMS pour tous », puis de « RMS pour vous », se trouve-t-il en phase de réalisation. Nous sommes sûrs qu'il y aura encore d'autres développements. Même si ces ralliements peuvent enlever quelques abonnés à certain confrère, il ne sert à rien de se lamenter, l'on doit aller de l'avant !

Si jusqu'à la fin des années quatre-vingts, la protection du pays était un domaine privilégié, c'est que la situation internationale s'y prêtait. Aujourd'hui nous vivons dans un monde en pleine mutation. Le contexte s'étant modifié et la palette des risques étant plus difficile à cerner, l'armée se trouve confrontée à un spectre de nouvelles missions à la réalisation beaucoup plus complexe. Un nouveau défi à relever, qui ne se trouve pas simplifié, soit par la situation interne de l'Etat (finances fédérales par exemple), soit par la place non encore stabilisée de la Confédération dans le contexte européen.

Ouverture d'esprit et capacité d'adaptation sont à l'ordre du jour !

La *Revue militaire suisse* a le plaisir de vous soutenir dans vos réflexions. Elle est un instrument qui vous appartient et qui doit vous aider à conduire la barque, même dans des situations mouvantes et imprévisibles.

Quels que soient l'évolution de la situation et le rôle que la Suisse aura à y jouer, je suis convaincu que la *Revue militaire suisse* est et restera l'organe de formation et d'information des officiers romands et qu'elle contribuera davantage à en assurer la cohésion.

Car même si les engagements militaires du XXI^e siècle semblent être tellement différents, les valeurs essentielles, comme esprit de corps et camaraderie, doivent continuer à guider notre démarche au présent comme dans le futur.

Brigadier Luc Fellay, délégué de la SVO à l'ARMS